



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 73035

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de distribution de contrats d'assurance par La Poste. Il semble en effet que La Poste envisage d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et à l'assurance de dommages. Cette éventualité aura évidemment des conséquences importantes dans un marché parmi les plus concurrentiels d'Europe. L'arrivée de La Poste, entreprise qui bénéficie d'avantages importants tels que l'abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, aura en outre pour effet de fausser le jeu de la concurrence et de nous exposer à des sanctions européennes. En conséquence il lui demande de lui préciser la position défendue par le Gouvernement durant la négociation du contrat de plan avec La Poste. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considèrera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73035

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 839

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1786